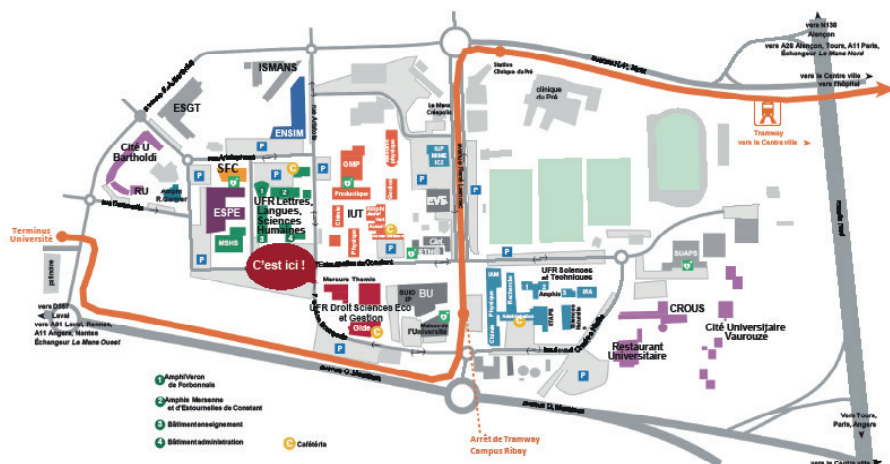


Inscriptions sur : qlf.sciencesconf.org



Parce qu'elle constitue l'ossature de la fiscalité, la législation fiscale se doit d'être édictée le plus soigneusement possible, puis être appliquée rapidement et de manière effective.

Le colloque, qui se déroule en deux temps (1er avril : Université Jean Moulin - Lyon III ; 17 novembre : Le Mans Université), invite à réfléchir aux éventuels maux dont souffre la législation fiscale existante et à proposer des pistes d'amélioration, pour tendre vers un idéal de qualité qu'il conviendra de définir.

Une telle entreprise a pour dessein de contribuer aux réflexions sur la transformation de la loi et, plus généralement, sur l'évolution des normes. Le thème du colloque s'insère en effet dans une problématique globale souvent abordée, mais jamais de façon spécifique ni approfondie en matière fiscale, alors même que la législation fiscale présente d'indéniables spécificités à cet égard, qui méritent que l'on s'y attache exclusivement et dans tous ses aspects. Les enjeux de cette recherche sont également majeurs tant pour les contribuables que pour les autorités chargées de l'édition, du contrôle et de l'application de la norme législative fiscale.

S'interroger sur la qualité de la norme requiert nécessairement un « croisement des regards ». Ainsi, d'une part, les intervenants, de renommée nationale et internationale, sont diversifiés (chercheurs en droit public et en droit privé, magistrats, avocats, représentants des administrations centrales et locales, personnalités politiques). D'autre part, il a paru indispensable d'observer quelques systèmes fiscaux étrangers, afin d'identifier des points de comparaison et de pouvoir y déceler des pistes d'amélioration du système français.

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 6 heures de formation obligatoire

MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021

9h00 - 17h

Regards croisés sur la qualité de la législation fiscale

Atelier II : Qualité de l'application de la législation fiscale

**AMPHITHÉÂTRE MERCURE
FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES
& DE GESTION
LE MANS UNIVERSITÉ**

Sous la direction scientifique de
Benjamin RICOU, Maître de conférences - Le Mans Université
Thémis-Um, associé au Centre d'Études et de Recherches
Financières et Fiscales (Equipe de Droit Public de Lyon)



REGARDS CROISÉS SUR LA QUALITÉ DE LA LÉGISLATION FISCALE

Atelier II – Qualité de l'application de la législation fiscale

9h00 : Accueil des participants

9h20 : Allocution d'ouverture

Sarah CASSELLA, Professeur - *Le Mans Université*, co-directrice du *Thémis-Um*

09h30 : Propos introductifs

Benjamin RICOU, Maître de conférences - *Le Mans Université*

Matinée sous la présidence de **Lukasz STANKIEWICZ**, Professeur
Université Jean Moulin Lyon III, Directeur du Centre d'Études et de Recherches Financières et Fiscales (Équipe de Droit Public de Lyon)

I. Les risques de l'application d'une législation fiscale de mauvaise qualité

09h50 : Face aux défauts de la législation fiscale, quelles stratégies pour le contribuable ou pour l'administration ?

Sophie LAMBERT-WIBER, Maître de conférences - *Université d'Angers*

10h10 : Le regard de l'avocat

Luc Benoit CABANNE, Avocat - *Barreau du Mans*

10h30 : Pause

II. Les risques d'une mauvaise application de la législation fiscale

10h50 : La diffusion de la législation fiscale et de son interprétation

Emilie MOYSAN-JEANNARD, Maître de conférences - *Le Mans Université*

11h10 : L'interprétation juridictionnelle de la loi fiscale

Jean-Luc PIERRE, Professeur - *Université Jean Moulin Lyon III*
Gilles BACHELIER, Conseiller d'État

11h30 : L'interprétation non juridictionnelle de la loi fiscale

Cédric MEURANT, Maître de conférences - *Université Jean Moulin Lyon III*

11h50 : Échanges avec la salle

12h10 : Pause méridienne

Après-midi sous la présidence de **Jean-Luc PIERRE**, Professeur
Université Jean Moulin Lyon III

III. Quel suivi de l'application de la législation fiscale ?

14h00 : Quel suivi par le Parlement ?

Mathilde HEITZMANN-PATIN, Professeur - *Le Mans Université*

14h20 : Quel suivi par l'administration fiscale ?

Françoise FONT, Directrice départementale des finances publiques - *DDFiP de la Sarthe*

14h40 : Quel suivi par le juge ?

Amaury VAUTERIN, Premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel - *Tribunal administratif de Nantes*

15h00 : Le contrôle de l'application de la législation fiscale aux investisseurs étrangers par les tribunaux arbitraux internationaux

Philippe BORDACHAR, Doctorant à l'Université Paris-Est Créteil

IV. La qualité de la législation fiscale à l'étranger (2/2)

15h20 : La qualité de la législation fiscale en Suisse

Xavier OBERSON, Avocat, Professeur - *Université de Genève*

15h40 : La qualité de la législation fiscale en Italie

Pasquale PISTONE, Professeur - *Université de Salerne* et *Université économique de Vienne*

16h00 : Échanges avec la salle

16h10 : Pause

V. Rapport de synthèse

16h20 : Ludovic AYRAULT, Professeur - *Université Paris I – Panthéon Sorbonne*